



**GROUPE DE TRAVAIL DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE**

**ATELIER SOUS-REGIONAL  
SUR LES SERVICES FINANCIERS MOBILES**

**FREETOWN DU 14 AU 16 Mars 2016**

# Sommaire

## Introduction

- 1. Taxation**
- 2. Coordination pour la protection des consommateurs**
- 3. Cadre de régulation**
- 4. Agents et opérations transfrontalières**
- 5. Checklist**

# 1-Taxation

- ❖ Pour le cas de la Guinée il existe déjà une taxe perçue sur les activités financières qui s'élève à 5 %
- ❖ Cependant, au regard de l'expérience des pays précurseurs, pour un départ, la commission recommande de ne pas taxer dans une certaine limite de transaction

## 2- Coordination pour la protection des consommateurs

- ❖ Le chapitre 2 de LA DECISION D/2015/003/CAM DU 31 MARS 2015 PORTANT EMISSION DE MONNAIE ELECTRONIQUE ET ETABLISSEMENT DE MONNAIE ELECTRONIQUE (EME) EN REPUBLIQUE DE GUINEE encadrant les activités de Services Financiers Mobiles n'est pas contraignant pour l'industrie.
- ❖ L'interopérabilité est fortement souhaitée dans les textes guinéens cependant on doit y arriver de façon concertée.
- ❖ Il existe déjà un cadre de concertation entre la Banque Centrale et l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunication, toutefois il faut le rendre formel

## 3- Cadre de régulation

- ❖ Les règles édictées par les textes actuels en Guinée ne permettent pas effectivement aux opérateurs de Services Financiers Mobiles de faire du crédit
- ❖ Au cas où ces opérateurs envisageraient de faire du crédit, la commission recommande que ce soit fait sous tutelle d'un établissement de crédit.

# 4-Agents et opérations transfrontalières

- ❖ **La réglementation ne permet pas d'opérations transfrontalières sauf dérogation de la BC.**
- ❖ **Cependant il est souhaitable d'avoir un cadre afin de prendre en compte les opérations éventuelles entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Léone. Pour ce faire une étude doit être menée pour l'opérationnalisation de ces opérations à conditions de maîtriser les risques (Liquidité, fraude, réputation, sécurité...).**
- ❖ **Souscrire à une assurance pour les super-agents**
- ❖ **Offrir le choix de modèle d'échanges transfrontaliers:**
  - **Partenariat avec un opérateur de la place ou déploiement du réseau dans le pays voisin**

## 4-Agents et opérations transfrontalières

### ❖ Ces opérations permettront les opportunités suivantes:

- ✓ Un réseau robuste d'agents
- ✓ Création d'emploi
- ✓ Extension des affaires et commerce transfrontaliers
- ✓ Mobilisation des dépôts et versements
- ✓ Approfondissement de l'inclusion financière
- ✓ Promotion de la monnaie électronique et sécurité des fonds

## 5-Checklist

- Education financière : processus de formation des agents et information des usagers
- Liquidité : prendre en compte la saisonnalité et la performance de certains agents afin de garantir de futures commissions
- Fraude : avoir un dispositif de contrôle interne,
- Former les agents a la détection des opérations suspectes et fraudeuses
- **Le gap**
- Le déploiement de l'électricité dans tout le pays
- Elaboration d'un mémorandum entre opérateur et régulateur
- Renforcement du partenariat solide entre les Banques et opérateurs